



VALEURS RÉPUBLICAINES ET PRINCIPES LAÏQUES NE SE NÉGOCIENT PAS

Après les attentats meurtriers du début janvier, le Président de la République et la Ministre de l'Éducation ont annoncé **une série de mesures dont certaines concernent directement l'école.**

Ces mesures que nous avons analysées dans notre précédent FAEN-Infos paraissent, trop sévères aux yeux de ceux qui, dans le passé, ont accepté et cautionné tous les renoncements à faire respecter les valeurs républicaines et la loi.

Ainsi, selon l'Agence Education et Formation (AEF), **deux universitaires estiment que l'on ne peut imposer d'en haut les valeurs de la République aux élèves** mais qu'il faut les élaborer ensemble, avec eux. L'une d'elle estime même qu'il faut prendre le risque de mettre en question les valeurs collectives installées.

Rappelons que les valeurs républicaines correspondent pour la plupart à la **Déclaration universelle des droits de l'homme** adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, même si elle ne peut-être invoquée devant un juge n'ayant pas de valeur normative.

Sa relecture est instructive et **son inculcation permettrait de recadrer bien des comportements délictueux.** Va-t-on réécrire cette Déclaration universelle dans chaque collège ou lycée et aboutir, au gré des convictions de chacun à des contenus différents ? Chaque établissement va-t-il fixer ses propres valeurs et ses propres lois ?

Or, si les valeurs de la République doivent être enseignées et expliquées, par les familles qui sont les premières responsables de l'éducation de leurs enfants et à l'école, **elles ne peuvent en aucun cas être négociées.** Car in fine **toutes doivent être mises en œuvre, et dans leur intégralité,** par tous les individus.

Nous sommes favorables au « vivre ensemble » dans la République, avec ceux qui en respectent les valeurs et les appliquent.

Cette formule du « vivre ensemble » devenue à la mode ne saurait excuser les coupables concessions du passé et encore moins servir de justification aux mêmes ou à de nouveaux renoncements.

Valeurs républicaines en danger, le Sénat crée une commission d'enquête

Le 21 janvier dernier, le Sénat a enregistré la **création d'une commission d'enquête** sur « *le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession* ».

Les membres en ont été désignés le 27 janvier, Françoise Laborde en sera la présidente, assistée d'une dizaine de vice-présidents, dont Catherine Troendlé (vice-présidente du groupe UMP au sénat) et Jean-Pierre Sueur (sénateur PS du Loiret). La commission réunit 48 membres.

Les trois sujets centraux de cette commission relèvent bien du fonctionnement de l'école en tant que service public : la proposition de résolution évoque la réponse qui devrait être apportée par l'école et les enseignants, à condition de recevoir un soutien adapté aux propos et comportements constatés de la part de certains élèves à la suite de l'attentat du 7 janvier 2015.

L'exposé des motifs précise que ces événements ont mis en lumière « *un malaise plus profond caractérisant l'éloignement d'un nombre croissant d'élèves de la morale républicaine* », mettant en cause le rôle de l'école dans la transmission des valeurs républicaines, fondatrices de l'unité nationale. Il propose comme objectif à la commission d'enquête de formuler des « *mesures permettant aux enseignants d'assurer leurs missions de transmission des valeurs de la République et du principe de laïcité ainsi que d'acquisition des savoirs qui doivent s'exercer dans le cadre d'une relation respectueuse avec leurs élèves et des élèves entre eux* ».

Les investigations de la commission d'enquête devraient donc porter sur **la gestion du service public de l'éducation.** Il ne s'agirait pas d'enquêter sur des faits déterminés.

L'attachement à la laïcité a toujours été défendu avec force par la FAEN, sans attendre que de tristes événements remettent ce sujet au goût du jour. C'est la raison pour laquelle une délégation de **notre fédération a été reçue au cabinet ministériel puis par les services de la DGESCO sur le sujet (lire le communiqué ci-joint).** La demande bien sûr a été reçue par la commission d'enquête.



Rentrée en août : vers un nouveau report ?

Chacun se souvient de **la dernière rentrée scolaire** : initialement prévue en août, elle avait finalement été **reportée au 1er septembre** pour les enseignants par le ministre du moment (Benoît Hamon), suite aux revendications syndicales portées entre autres par la FAEN (qui avait d'ailleurs lancé une pétition pour obtenir ce report). Cette décision n'avait pas pour autant remis en cause les planifications ultérieures : ainsi, **à l'heure actuelle, la rentrée scolaire 2015 est toujours officiellement fixée au 28 août pour les enseignants**, et au 31 août pour les élèves.

Néanmoins un Conseil Supérieur de l'Éducation est annoncé pour mars afin de revoir ces dates. Il devrait y être question notamment de **systematiser la date de rentrée au 1er septembre, comme nous le demandons depuis des années**, et de revoir les zonages des vacances scolaires dans la perspective de la fusion des régions.

Oui pour une rentrée systématiquement entérinée au 1er septembre ! Mais la FAEN met toutefois en garde le ministère contre la tentation de retarder d'autant la sortie des classes en juillet...

Il faut en effet arrêter ce qui apparaît comme **un grignotage incessant du temps de récupération des enseignants** : brimade qui semble toujours sous-entendre que ces derniers ne travaillent pas assez.

Nouvelles mesures contre le harcèlement à l'École

Lors d'un déplacement le 6 février dernier, N. Vallaud-Belkacem a annoncé un certain nombre de mesures pour **amplifier l'action contre le harcèlement à l'école, notamment dans le premier degré**.

Le plan d'action s'articule autour de propositions phare : renforcer la formation des inspecteurs et enseignants du premier degré, mettre en place un parcours de formation via *M@gistère* (outil en ligne de formation continue) sur le repérage du phénomène et la prise en charge des victimes, adresse directe à la communauté enseignante par courrier afin de la sensibiliser, création d'un numéro de téléphone gratuit à 4 chiffres à l'attention des jeunes victimes...

L'association des parents dans le dispositif est aussi envisagée, le but étant de libérer la parole autour du phénomène (mise en place d'une carte interactive, organisation de débats et de la deuxième édition du prix « mobilisons-nous contre le harcèlement »).

La Fédération des Autonomes de Solidarité laïque avait déjà tiré un certain nombre de signaux d'alarme lors de sa grande enquête de 2013, au cours de laquelle elle avait rendu publiques

certaines statistiques concernant les dossiers instruits par ses services : ainsi **60% des dossiers instruits concernaient le premier degré**.

Les enfants ne sont d'ailleurs pas les seules victimes, hélas, car le harcèlement frappe tous les acteurs de l'éducation : enseignants, chefs d'établissement, parents... **Une dégradation globale des relations humaines, dont les enfants pâtissent ou qu'ils reproduisent volontairement ou non**. C'est la question générale du respect d'autrui qui est posée, de son intégrité physique et psychologique puisque le harcèlement peut conduire les victimes jusqu'à la mort.

Ainsi, à l'heure où nos dirigeants scandent les valeurs de la République, certains inconscients parmi eux appellent à les « négocier » avec les élèves, **laissant paraître toute l'ampleur du renoncement à la règle dans nos écoles**. La rigueur et l'autorité, qu'on a jugées trop dures, n'étaient-elles pas cependant les meilleurs garde-fous contre cet irrespect d'autrui et de son intégrité ?

Obligation de poste adapté : le Conseil d'Etat a tranché

Suite à la requête d'un professeur reconnu inapte par un comité médical, le Conseil d'Etat vient de reconnaître dans un arrêté du 21 janvier dernier **qu'il appartenait à l'autorité administrative "de rechercher un poste de travail adapté à l'état de santé de l'intéressé et d'apprécier si sa demande peut être satisfaite, [...] qu'il s'agisse d'une première affectation ou de son renouvellement"**.

L'enseignant, d'abord placé sur un poste adapté de courte durée, n'avait pas été renouvelé dans ces fonctions après un an, et avait donc déposé une requête au tribunal administratif. D'abord débouté, c'est en se pourvoyant en cassation que **le collègue a pu obtenir la reconnaissance par le Conseil d'Etat de deux obligations importantes** incombant à notre employeur.

L'administration a ainsi **l'obligation de rechercher un poste de reclassement, avant toute décision de licenciement**. Mais l'obligation est aussi désormais étendue à la recherche **d'un poste adapté** à l'état de santé et aux capacités du fonctionnaire concerné.

Ce sont donc des garanties affirmées pour les fonctionnaires, en général et pas seulement les enseignants en cas d'inaptitude reconnue, de se voir proposer une fonction de substitution plutôt qu'un licenciement. Fort de cet avis du Conseil d'Etat, le professeur verra sa situation réexaminée par le tribunal administratif prochainement.



Défense des valeurs de la République : La FAEN reçue.



Une délégation de la FAEN a été longuement reçue au cabinet de Madame la Ministre de l'Éducation nationale, puis par les services de la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire).

Nous avons d'abord rappelé avec force notre conception exigeante de la laïcité qui remonte aux origines de nos syndicats et de notre fédération. C'est pourquoi nous avons notamment demandé que la totalité des programmes nationaux puisse être enseignée dans l'ensemble des établissements.



La FAEN et ses syndicats (SNCL, SIAES, SIES, SAGES, SPIEN, SNEP, SAEM, SNAPAI) approuvent la volonté de renforcer l'enseignement des valeurs de la République, mais attendent du gouvernement des mesures concrètes qui traduisent dans les faits cette déclaration d'intention. Nous attendons une plus grande responsabilisation des parents qui sont, de par la loi, les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et donc de leur comportement.



Nous avons insisté sur le fait que le respect des valeurs républicaines passe inévitablement par le rétablissement de l'autorité des agents de l'État en général, et des professeurs et CPE en particulier, autorité trop souvent mise à mal ces dernières années. Le soutien de la hiérarchie doit être sans faille dès lors que les valeurs de la République sont niées, et que l'on cherche à y substituer d'autres valeurs, ou lorsque l'enseignement de certains aspects des programmes est contesté.



Concernant la réforme de l'évaluation des élèves, nous avons indiqué que les artifices de la communication présidentielle et ministérielle pour amener logiquement à l'annonce d'une « ÉCOLE BIENVEILLANTE » participent d'une stigmatisation des enseignants antinomique de la nécessaire restauration de leur autorité. La FAEN rappelle que, dans leur très grande majorité, les professeurs ne cherchent pas à piéger les élèves pour distribuer des mauvaises notes et les rabaisser. La notation, lorsqu'elle s'accompagne de commentaires, permet à l'élève de comprendre ses erreurs et de progresser. La notation n'est pas, selon nous, un obstacle à la construction de l'estime de soi. Le travail, les efforts doivent être valorisés. Nos dirigeants ne doivent pas demander aux enseignants de renier la méritocratie qui est un des piliers de notre république.



Dans ses annonces sur le Collège, malgré un discours en apparence plus adouci, la Ministre ne revient pas sur le collège unique, pas plus que sur l'école du socle (CM2-6ème) censée remédier à l'échec scolaire. Certaines annonces pourraient être positives pour la FAEN (renforcement de l'enseignement du français, parcours diversifiés) si elles ne se heurtaient pas à une contrainte budgétaire si forte que de simples incantations ne suffiraient pas.



Nous avons dénoncé le fait que la nouvelle carte de l'éducation prioritaire se fasse à périmètre budgétaire constant alors que depuis 25 ans, la situation sociale et économique de notre pays s'est dégradée. La FAEN demande donc que soit abondée la dotation globale horaire allouée aux établissements. Nous avons soutenu la cause des établissements qui seront exclus du dispositif, car c'est tout le fragile équilibre éducatif et pédagogique qui va être durement touché.



Nous avons revendiqué avec force la nécessaire professionnalisation et stabilisation des personnels de surveillance et d'accompagnement dans l'ensemble des établissements.



Paris, le 5 Février 2015



Pascal CAZIER Co-secrétaire général de la FAEN
Marc GENIEZ Co-secrétaire général de la FAEN
Jean Denis MERLE Secrétaire général du SNCL
Jean Baptiste VERNEUIL Co-secrétaire général de la FAEN, Secrétaire général du SIAES-SIES